



16ème législature

Question N° : 15459	De M. Victor Habert-Dassault (Les Républicains - Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, santé et solidarités		Ministère attributaire > Travail, santé et solidarités
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Reconnaissance de l'encéphalomyélite myalgique	Analyse > Reconnaissance de l'encéphalomyélite myalgique.
Question publiée au JO le : 20/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Victor Habert-Dassault attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la reconnaissance de l'encéphalomyélite myalgique (EM). Cette maladie chronique est reconnue par l'Organisation mondiale de la santé depuis 1992 mais par la France en tant que maladie de longue durée. Au-delà de la souffrance physique et psychologique, elle est pourtant très invalidante tel que l'épuisement, l'hypersensibilité au bruit et à la lumière, la faiblesse et les douleurs musculaires, les infections à répétition, allant jusqu'à l'alitement permanent pour les formes les plus sévères. En France, l'EM n'est pas suffisamment reconnue. Elle est à l'origine de nombreuses erreurs de diagnostic, assimilant les symptômes de cette maladie à des problèmes psychologiques. Pourtant, cette pathologie s'est déclarée chez des Français à la suite d'une contamination à la covid-19 et caractérise ce que l'on appelle « covid long ». Il n'existe à ce jour pas de traitement curatif. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte modifier sa prise en charge pour un meilleur accompagnement médical et faire évoluer la reconnaissance de l'encéphalomyélite myalgique.